

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **13 mai 2008**

Délibération n° 2008-0024

commission principale :

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Désignation des représentants au sein des syndicats intercommunaux de l'eau et de l'assainissement

service : Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes

Rapporteur : Monsieur Collomb

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 5 mai 2008

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 14 mai 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mmes Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Chabrier, Mme Chevallier, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Gléréan, Grivel, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Le Bouhart, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Mmes Pallega, Pesson, MM. Petit, Pili, Pilonel, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Sangalli, Suchet, Terracher, Thévenot, Thivillier, Touléron, Touraine, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vincent, Vurpas, Mme Yéremian.

Absents excusés : M. Da Passano (pouvoir à M. Crimier), Mmes Elmalan (pouvoir à M. Plazzi), Dognin-Sauze (pouvoir à M. Bernard R), Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), M. Blein (pouvoir à M. Ferraro), Mme Bab-Hamed (pouvoir à M. Lévêque), MM. Balme, Braillard (pouvoir à Mme Benelkadi), Chabert (pouvoir à M. Buffet), Mme Chevassus-Masia (pouvoir à M. Barthélémy), MM. Darne JC. (pouvoir à M. Darne J.), Fleury (pouvoir à Mme Vullien), Genin (pouvoir à Mme Bailly-Maitre), Mme Ghemri (pouvoir à M. Albrand), MM. Giordano (pouvoir à Mme Baume), Goux (pouvoir à Mme Dubos), Guimet (pouvoir à M. Vergiat), Havard (pouvoir à M. Gignoux), Lambert (pouvoir à Mme Pédrini), Lebuhotel (pouvoir à M. Julien-Laferrrière), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Millet (pouvoir à M. Le Bouhart), Morales (pouvoir à M. Vincent), Muet (pouvoir à M. Kimelfeld), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Flaconnèche), Pierron (pouvoir à M. Jacquet), MM. Pillon (pouvoir à M. Abadie), Réale (pouvoir à M. Passi), Rudigoz (pouvoir à M. Desbos), Serres (pouvoir à M. Terracher), Sturla (pouvoir à M. Crédoz), Terrot (pouvoir à M. Gentilini), Mme Tifra (pouvoir à M. Chabrier), MM. Turcas (pouvoir à M. Huguet), Vaté (pouvoir à M. Cochet), Vial (pouvoir à M. Barral).

Absents non excusés : M. Calvel.

Séance publique du 13 mai 2008**Délibération n° 2008-0024**

commission principale :

objet : **Désignation des représentants au sein des syndicats intercommunaux de l'eau et de l'assainissement**

service : Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes

Le Conseil,

Vu le rapport du 29 avril 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La loi créant les Communautés urbaines a disposé que les Communautés se substituent, pour l'exercice de leurs seules compétences, aux Communes qui font partie de syndicats lorsque celles-ci étaient groupées avec des Communes extérieures à la Communauté.

C'est ainsi que la Communauté urbaine appartient à cinq syndicats intercommunaux de production et de distribution d'eau ou d'assainissement :

- le syndicat intercommunal des eaux de Communay et Région, dont la vocation est l'alimentation en eau potable des communes de Communay, Saint Symphorien d'Ozon, Sérézin du Rhône, Simandres, Ternay et Solaize.

Dans ce syndicat, la Communauté urbaine s'est substituée, lors de sa création, à la commune de Solaize ; elle est représentée par deux élus titulaires au sein du comité syndical qui en compte douze ;

- le syndicat intercommunal de distribution d'eau du sud-ouest lyonnais, dont la vocation est l'alimentation en eau potable des communes de Brignais, Brindas, Chaponost, Chevinay, Courzieu, Grézieu la Varenne, Messimy, Pollionay, Sainte Consorce, Saint Laurent de Vaux, Soucieu en Jarrest, Thurins, Vaugneray, Yzeron et Marcy l'Etoile ;

Dans ce syndicat, la Communauté urbaine s'est substituée, lors de sa création, à la commune de Marcy l'Etoile ; elle est représentée par quatre élus (deux titulaires et deux suppléants) au sein du comité syndical qui compte vingt-huit titulaires et vingt-huit suppléants ;

- le syndicat intercommunal des eaux du Val d'Azergues, dont la vocation est l'alimentation en eau potable des communes d'Alix, Anse, Belmont, Bully, Charnay, Chasselay, Châtillon d'Azergues, Chazay d'Azergues, l'Arbresle, Fleurieux sur l'Arbresle, Lachassagne, Lentilly, Lissieu, Lozanne, Marcilly d'Azergues, Marcy sur Anse, Morancé, Nuelles, Pommiers, Quincieux, Saint Germain sur l'Arbresle, Saint Jean des Vignes et La Tour de Salvagny ;

Dans ce syndicat, la Communauté urbaine s'est substituée, lors de sa création, à la commune de La Tour de Salvagny ; elle est représentée par trois élus (deux titulaires et un suppléant) au sein du comité syndical qui en compte cinquante-deux ;

- le syndicat intercommunal d'assainissement de la vallée de l'Ozon, dont la vocation est la construction et l'exploitation du collecteur d'assainissement de l'Ozon pour les communes de Chaponnay, Communay, Heyrieux, Marennes, Saint Pierre de Chandieu, Saint Symphorien d'Ozon, Toussieu, Simandres, Sérézin du Rhône, Corbas, Mions et Solaize.

Dans ce syndicat, la Communauté urbaine s'est substituée, lors de sa création, aux communes de Corbas, Mions et Solaize ; elle est représentée par six élus titulaires au sein du comité syndical qui compte vingt-deux titulaires ;

- le syndicat mixte d'eau potable Rhône Sud assurant la production et l'approvisionnement en eau de ses adhérents ainsi que la réalisation d'interconnexion en secours, et ce pour les communes de Chasse sur Rhône, Loire sur Rhône, Givors, Grigny et pour les trois syndicats intercommunaux des eaux de Communay et Région, de Millery Mornant, du sud-ouest Lyonnais.

Dans ce syndicat, la Communauté urbaine s'est substituée depuis le 1er janvier 2008 aux communes de Givors et Grigny. Elle est représentée par deux élus titulaires, le syndicat en comptant douze.

Par ailleurs, lors de l'intégration des communes de Givors et Grigny au sein de la Communauté urbaine, une convention de gestion du patrimoine a été conclue avec le Syndicat Intercommunal pour la station d'épuration de Givors (Syseg), syndicat en charge de l'exploitation de la station d'épuration de Givors. Cette convention prévoit la mise en place d'une conférence de gestion patrimoniale chargée de discuter des dépenses de renouvellement et d'investissement, composée de 6 membres, dont 3 représentants de la Communauté urbaine, ainsi que 3 suppléants désignés par l'assemblée délibérante.

A la suite du renouvellement de son Conseil, la Communauté doit désigner ses représentants auprès de ces syndicats intercommunaux. Il pourrait être retenu, pour chacun des territoires en cause, le principe de désigner comme représentants titulaires de la Communauté urbaine, d'une part, monsieur le vice-président chargé de l'eau et de l'assainissement, d'autre part, les maires des communes concernées, les autres représentants pourraient être choisis parmi les élus communautaires ;

Vu ledit dossier ;

Vu le résultat du scrutin ;

DELIBERE

1° - Désigne les représentants de la Communauté urbaine auprès des syndicats intercommunaux :

- d'alimentation en eau potable :

. de Communay Région : messieurs Jean-Paul Colin, Guy Barral titulaires ;

. du sud-ouest lyonnais : messieurs Jean-Paul Colin et François Vurpas titulaires et messieurs René Lambert et Gilles Assi suppléants ;

. du val d'Azergues : messieurs Jean-Paul Colin et Guy David titulaires et monsieur Gilles Pillon suppléant ;

. de Rhône Sud : messieurs Jean-Paul Colin et Christian Réale titulaires,

- d'assainissement :

. de la vallée de l'Ozon : messieurs Jean-Paul Colin, Yves Blein, Guy Barral, Yves Imbert, Paul Serres et Paul Coste titulaires.

2° - Désigne les représentants de la Communauté urbaine au sein de la conférence de gestion patrimoniale du syndicat intercommunal pour la station d'épuration de Givors :

- messieurs Jean-Paul Colin, René Balme et Jean-Luc Da Passano titulaires,

- messieurs Martial Passi, Christian Réale et Claude Vial suppléants.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Le président certifie exécutoire le présent acte reçu par le représentant de l'Etat au contrôle de légalité
le 15 mai 2008